

Communauté Lesneven Côte des Légendes

**12 boulevard des Frères Lumière
29260 LESNEVEN**

**Travaux d'aménagement de voirie,
Programme 2026**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Du 22 juin 2026

(C.C.T.P.)

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement de voirie au titre du programme de l'année 2026. Ce marché est défini en 10 chantiers distincts :

Il y a un forfait global pour tous les chantiers comprenant Installation de chantier, DICT et implantation réseaux.

CHANTIER 1 : création d'un bateau rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven

CHANTIER 2 : Réfection de la chaussée rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven.

CHANTIER 3 : réalisation de purges route communale 1 sur la commune de Lanarvily.

CHANTIER 4 : Réfection ponctuel de la route communautaire, commune de Saint Frégant

CHANTIER 5 : Reprise de l'entrée dans la ZAE de Saint Alar sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL.

CHANTIER 6 : réaménagement de la rue Pablo Picasso commune de Lesneven.

CHANTIER 7 : Réfection de tranchée rue saint Exupéry commune de Ploudaniel.

CHANTIER 8 : Reprise de bordure rue Jean Mermoz dans la ZAE de Mescoden sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL

CHANTIER 9 : Aménagement de carrefour rue Clément Ader dans la ZAE de Mescoden sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL.

CHANTIER 10 : Réfection de l'entrée rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven.

CHANTIER 11 : Réfection de l'enrobé sous mur, déchèterie rue Auguste Renoir, commune de Lesneven

ARTICLE 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Il y a un forfait global pour tous les chantiers comprenant Installation de chantier, DICT et implantation réseaux.

Les travaux à réaliser sont :

CHANTIER 1 : création d'un bateau rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven.

Dépose de bordure : 45m

Déblais : 30m³

Pose de bordure T2 : 45 m

GNT 0/31.5 : 50 tonnes

BBSG 0/6 sur chaussée sur une épaisseur de 5 cm : 60 tonnes

CHANTIER 2 : Réfection de la chaussée rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven.

Balayage de chaussée : 800 m²

Enduit bicouche fluxée : 400 m²

CHANTIER 3 : réalisation de purges route communale 1 sur la commune de Lanarvily.

Balayage de chaussée 10m²

Siège des enrobés : 10ml

Couche d'accrochage avant enrobé : 20m²
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 6 cm : 10 tonnes
Joints à l'émulsion de bitume : 8 mètres
TVP 0/20 pour calage de rives : 8 tonnes
Déblais en terrain meuble évacué : 2 m³

CHANTIER 4 : Réfection ponctuel de la route communautaire, commune de Saint Fregant

Balayage de chaussée : 10m²
Emplois partiels d'un bi épandeur : ½ jour
PATA 0/6 émulsion : 2000m²

CHANTIER 5 : Reprise de l'entrée dans la ZAE de Saint Alar sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL.

Siage des enrobé : 20ml
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 6 cm : 6 tonnes
Joints à l'émulsion de bitume : 20 mètres
GNT 0/31.5 : 2 tonnes
Déblais en terrain meuble évacué : 2 m³

CHANTIER 6 : Réaménagement de la rue Pablo Picasso commune de Lesneven.

Rabotage, engravure de chaussée sur 6cm : 720m²
Siage des enrobé : 20ml
Couche d'accrochage avant enrobé : 720m²
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 6 cm : 120 tonnes
Joints à l'émulsion de bitume : 20 mètres
GNT 0/31.5 : 50 tonnes
Déblais en terrain meuble évacué : 50 m³
Mise a la cote de regard : 4 unités
Fourniture et pose de réseaux 250 : 18ml
Fourniture et pose de bordure CS1 : 70 ml

CHANTIER 7 : Réfection de tranchée rue saint Exupéry commune de Ploudaniel.

Siage des enrobé : 10ml
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 6 cm : 10 tonnes
Joints à l'émulsion de bitume : 20 mètres
GNT 0/31.5 : 5 tonnes
Déblais en terrain meuble évacué : 2 m³

CHANTIER 8 : Reprise de bordure rue jean Mermoz dans la ZAE de Mescoden sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL

Siage des enrobé : 12ml
Démolition des bordure coulées : 10
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 4 cm : 2 tonnes
GNT 0/31.5 : 4 tonnes
Fourniture et pose de bordure T2 : 10 mètres
Déblais en terrain meuble évacué : 4 m³

CHANTIER 9 : Aménagement de carrefour rue Clément Ader dans la ZAE de Mescoden sur le territoire de la commune de PLOUDANIEL.

Siage des enrobé : 20ml

Démolition des bordure coulées : 20 mètres
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 4 cm : 5 tonnes
GNT 0/31.5 : 4 tonnes
Fourniture et pose de bordure T2 : 20 mètres
Déblais en terrain meuble évacué : 5m³

CHANTIER 10 : Réfection de l'entrée rue Paul GAUGUIN commune de Lesneven.

Terrassement déblai : 10m³
GNT 0/31.5 : 15 tonnes
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 5 cm : 55m²

CHANTIER 11 : Réfection de l'enrobé sous mur, déchèterie rue auguste Renoir, commune de Lesneven.

Siège des enrobé : 80 ml
BBSG 0/10 sur chaussée sur une épaisseur de 6 cm : 10 tonnes
Joints à l'émulsion de bitume : 80 mètres
GNT 0/31.5 : 15 tonnes
Déblais en terrain meuble évacué : 6 m³

ARTICLE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux ci-après doivent être exécutés au titre du présent marché.

3.1 Prestation préalable :

- L'établissement d'une déclaration d'intention de travaux à adresser à l'ensemble des gestionnaires de réseaux pour l'ensemble du chantier.

3.2 Signalisation temporaire :

- La signalisation temporaire du chantier vis à vis des diverses circulations et la sécurité (automobiles et piétons).

3.3 Travaux préparatoires :

- L'implantation des ouvrages, y compris les tracés des réseaux conformément aux plans reçus en retour des demandes de DICT.
- Les découpes de chaussée, les déblais et la démolition des bordures et des trottoirs.

3.4 Travaux de chaussée :

- Le rabotage et les engravures de chaussée
- La réalisation des enrobés des chaussées
- La pose des bordures
- La mise en œuvre de la GNT 0/30
- La réalisation des enduits en bicouche fluxé

3.5 Entretien pendant le délai de garantie :

- Pendant le délai de garantie, L'entrepreneur devra exécuter en temps utile, et à ses frais, l'ensemble des travaux résultant de l'application de l'article 44 du C.C.A.G. TRAVAUX

ARTICLE 4 QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIAUX

Les provenances des matériaux devront être soumises à l'agrément du maître d'ouvrage et devront correspondre aux normes et auront les provenances désignées ci-dessous :

NATURE DES MATERIAUX ET PRODUITS	PROVENANCE	REFERENCE DE LA NORME
GNT 0/31.5	Carrière agréée par le Maître d'Œuvre	XPP 18-540
Bordures T2 et P1, caniveaux CS1	Fournisseur agréé par le Maître d'Œuvre	NFP EN 1340
Granulats pour grave bitume, béton bitumineux et enduit de cure	Carrière agréée par le Maître d'Œuvre	XPP 18-545
Béton bitumineux semi grenu 0/10	Usine agréée par le Maître d'Œuvre	EN 13 108- 1
Emulsion de bitume couche d'accrochage	Usine agréée par le Maître d'Œuvre	NF T 65.011

ARTICLE 5 CONDITIONS D'ACCEPTATION DES MATERIAUX SUR LE CHANTIER

Les matériaux font l'objet dans tous les cas sur le chantier de vérifications sur

- Les quantités
- L'aspect et le contrôle de l'intégrité
- Le marquage ou à défaut, la conformité aux spécifications et normalisations

Ces vérifications sont exécutées par l'entrepreneur en présence du représentant du maître d'ouvrage. Les produits refusés pour un motif quelconque sont revêtus d'un marquage spécial. Ils seront enlevés immédiatement par les soins et aux frais de l'entrepreneur.

Un procès-verbal sera dressé contradictoirement entre le représentant du maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

ARTICLE 6 SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Elle sera assurée de jour comme de nuit conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation temporaire de chantier sera fournie, mise en place et maintenue par l'Entrepreneur sous le contrôle du maître d'ouvrage. Les travaux auront lieu sous circulation avec restrictions stipulées par arrêté municipal de circulation.

ARTICLE 7 CARACTERISTIQUES DES GRANULATS POUR ENROBES

Les granulats sont impérativement issus de roche massive.

Les caractéristiques minimales des granulats doivent être conformes aux spécifications des normes NF EN 13043 et XP P 18-545 rendue contractuelle. Le marché prévoit le recours à des codes avec compensation entre LA et MDE conformément à la norme XP P 18-545.

Cette compensation est justifiée par l'expérience technique régionale, avec le souci d'une utilisation économe et rationnelle de la ressource sur le bassin susceptible d'alimenter le chantier et d'une économie de transport dans une perspective de développement durable.

L'attention des entrepreneurs est attirée sur le fait que la plus grande partie des enrobés bitumineux fabriqués à partir de granulats issus de carrières locales présente une Masse Volumique Réelle d'enrobés (MVRe) maximale de 2.550.

En conséquence, les entreprises qui proposent des formulations présentant une Masse Volumique Réelle supérieure à ce seuil de 2.550 subiront une réfaction sur les tonnages mis en œuvre calculée comme suit :

$$\text{Tonnage rémunéré} = \text{Tonnage mis en œuvre} \times \frac{2.550}{\text{MVRe}}$$

ARTICLE 8 COMPOSITION DES ENROBES

Les prescriptions du fascicule 27 du C.C.T.G. et de la norme NF P 98-115 sont applicables.

Le BBSG sera conforme à la norme NF P 98-130 et de classe de performance définie au bordereau de prix unitaires.

Les granulats seront conformes aux normes XP P 18-545, NF P 98-130, NF P 98-132, XP P 98-137 et NF P 98-141.

ARTICLE 9 TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DES ENROBES

La mise en œuvre des enrobés sera réalisée conformément à l'article 4.14 de la norme NF P 98-150.

Il est rappelé qu'aucun transport en surcharge n'est toléré. L'entrepreneur subira une pénalité égale au montant des fournitures en surcharge dans le cas où le véhicule en surcharge aura emprunté une voie ouverte à la circulation publique.

La couche d'accrochage sera appliquée à la rampe en une seule passe. Le dosage résiduel sera au minimum de 300 à 400 grammes suivant l'aptitude du sol support à absorber le liant.

Les températures de répannage des enrobés seront conformes à la norme EN 13 108- 1

Le répannage des enrobés sera arrêté en cas de forte pluie ou pluie persistante ou dès que la température extérieure est inférieure à 5° ou supérieure à 50° ou par température <10° et vitesse du vent > 30 km/h. Le répannage sur chaussée mouillée sera admis dès lors que l'entrepreneur assurera une évacuation complète de l'eau.

Le compactage des enrobés se fera conformément à l'article 4.14.4 de la norme NF P 98-150.

ARTICLE 10 IMPREGNATION

10.1 Gravillons pour imprégnation et pour enduits superficiels

Les gravillons seront conformes aux normes XP P 18-545 et NF P 98-160. Les gravillons pour imprégnation sont d'une classe granulaire d/D = 4/6mm ou 6/10mm.

Les gravillons pour enduits superficiels sont d'une classe granulaire d/D : 4/6mm ou 6/10mm.

10.2 Bitume

Les prescriptions du fascicule 24 du C.C.T.G. sont applicables.

Le bitume sera un bitume pur répondant aux spécifications des normes FD T 65-000 et NF EN 12-591.

10.3 Emulsion de bitume pour couche d'accrochage, joints et enduits superficiels

Le liant hydrocarboné pour couche d'accrochage, des joints et pour enduits superficiels sera de l'émulsion cationique à rupture rapide de bitume. L'émulsion devra permettre un répannage uniforme.

Fin du C.C.T.P.